

EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL  
des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Nombre des  
Conseillers élus :  
15

Conseillers  
en fonction :  
15

Conseillers  
présents :  
14

Séance du 08 Novembre 2021

Sous la Présidence de Monsieur Jean-Claude HIRN, Maire

Membres présents : Tous les Conseillers Municipaux

Membre absent excusé : Mme Claire TRUC

Membres absents non excusés :

**OBJET : Révision des tarifs communaux**

**n°4**

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,  
fixe : les tarifs suivants à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 :

**1° Location salle des fêtes :**

➤ caution : 1.000 €

➤ à la journée :

*a) aux particuliers de la commune :*

- location à but non lucratif : 300.00 €

- location à but lucratif : 400.00 €

*b) aux sociétés extérieures et particuliers extérieurs :*

- location à but non lucratif : 500.00 €

- location à but lucratif : 600.00 €

➤ le week-end :

*a) aux particuliers de la commune :*

- location à but non lucratif : 370.00 €

- location à but lucratif : 470.00 €

*b) aux sociétés extérieures et particuliers extérieurs :*

- location à but non lucratif : 650.00 €

- location à but lucratif : 750.00 €

➤ aux diverses associations locales :

- Gratuit à l'exception de l'utilisation du gaz et de l'électricité. Les consommations seront facturées au réel suivant le relevé des compteurs en sus d'un forfait de 20.00 € relatif aux diverses charges.

- un forfait annuel de 30,00 € pour la location de la salle pour des activités périodiques (répétitions pièce théâtre, activités extra-scolaire...).

➤ cas particuliers :

- location pour action scolaire : gratuit

- location pour enterrement : gratuit

- location pour exposition: forfait : 800.00 € la semaine

- location vidéoprojecteur + boîtier connexion à distance : caution de 1.000 €

REÇU A LA PRÉFECTURE

17 NOV. 2021

**2° Location salle du Conseil Municipal :**

- forfait : 250.00 € la journée + 100 € par jour supplémentaire

**3° Location salle des commissions :**

- forfait : 30.00 € la journée

**4° Mobilier :**

- 3.00 € la garniture
- 2.00 € la table
- 1.00 € le banc

**5° Droit de place :**

- 10.00 € par passage + 2 € si raccordement à l'électricité

**6° Redevance annuelle pour prélèvement d'eau au puits public situé Rue du Bennwasser :**

- 30.00 €

**7° Pompe vide cave :**

- 20.00 €

**8° Taxe de pâturage :**

- 200.00 €

**9° Photocopies**

- Noir & blanc :
  - 0.20 € pour le format A4
  - 0.40 € pour le format A3
- Couleur :
  - 0.40 € pour le format A4
  - 0.80 € pour le format A3

**10° Concession au cimetière communal :**

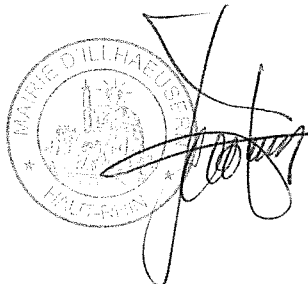
- 150.00 € pour 2 m<sup>2</sup> sur 30 ans
- 300.00 € pour 4 m<sup>2</sup> sur 30 ans
- 300.00 € la caverne sur 30 ans
- 75.00 € pour 2 m<sup>2</sup> sur 15 ans
- 150.00 € pour 4 m<sup>2</sup> sur 15 ans
- 150.00 € la caverne sur 15 ans

**11° Redevance assainissement :**

- prix au m<sup>3</sup> (tranche 1 : de 1 à 6,000 m<sup>3</sup> conso) : 0,13 €
- tranche 2 : de 6.000 à 12.000 m<sup>3</sup> : 0,104 €
- tranche 3 : de 12.000 à 24.000 m<sup>3</sup> : 0,078 €
- tranche 4: de 24.000 à 50.000 m<sup>3</sup> : 0,065 €
- tranche 5: au-delà de 50.000 m<sup>3</sup> : 0,052 €

Décision adoptée à l'unanimité.

\* \* \* \* \*



Suivent au registre les signatures des membres présents.

**POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME**

Illhaeusern, le 08 Novembre 2021

Le Maire,

Jean-Claude HIRN